



Guide sanitaire (Version 21 décembre 2020)

Introduction

Ce guide a été rédigé dans le respect des normes actuellement en vigueur et avec l'appui et la validation de M. Fayçal Djelidi, Conseiller, préventionniste et formateur en santé et sécurité du travail.

Pour garantir la sécurité sanitaire de toutes, l'équipe de Musicopratik met de l'avant ce guide afin que l'utilisation de ses locaux soit des plus sécuritaires pour chaque personne ayant à utiliser ses lieux.

Il est impératif que ce guide soit lu intégralement par chacune des personnes impliquées, musiciens, équipes techniques ou administratives. Chacun doit être en mesure de comprendre l'ensemble des directives, de les accepter et de les appliquer fermement le temps qu'il ou elle se trouve dans les locaux de MUSICOPRATIK. En cas de questionnement, la Direction se trouve disponible afin de répondre aux interrogations des personnes utilisant ses locaux.

EXCLUSION DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES DU LIEU DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT : toute personne faisant de la fièvre, présentant des symptômes de la COVID-19, ou croyant en avoir, devra rester chez elle. Toutes personnes se présentant sur les lieux devra répondre aux questionnaires de manière honnête afin d'éviter une éclosion sur les lieux gérés par Musicopratik. La Direction de Musicopratik ne tolérera en aucun moment de laisser rentrer sur les lieux sous son contrôle une personne pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité des autres usagers de l'endroit.

En tout temps, une personne présentant des symptômes de la Covid-19 :

- Ne doit pas être admis sur un plateau de tournage ou lieu de travail
- Doit être isolé du reste des travailleurs par l'employeur. Ce dernier veillera à communiquer avec les autorités sanitaires locales afin de gérer la situation selon leurs guides de procédure.
- L'employeur devra traiter cette situation avec confidentialité en lien avec les informations sur la santé des travailleurs
- Le travailleur devra déclarer tout changement à sa situation en lien avec sa santé
- Le travailleur ne pourra retourner sur les lieux de travail sans l'approbation de la Direction de Musicopratic.

GÉNÉRALITÉS :

DINSTANCIATION PHYSIQUE

- Une distance minimale de 2 mètres entre les personnes doit être maintenue de l'arrivée à la sortie (sauf pour les personnes demeurant sous le même toit);
- Cette distance doit également être maintenue pendant les pauses et l'heure du dîner, que les dîners soient pris à l'intérieur ou à l'extérieur;
- La circulation et les interactions de proximité entre les personnes seront limitées;
- Si à un moment ou à un autre, le 2 mètres de distance ne peut se faire, les parties en présences doivent porter leurs équipements de protections
- Le partage d'objets est à éviter. Assurez-vous d'avoir l'ensemble de vos effets personnels toujours proches de vous (mouchoirs, crayon, eau, etc.); Si pour des circonstances hors de contrôle, il doit y avoir échange d'objet, les 2 personnes impliqués doivent se laver les mains avant et après ou du moins au minimum après si les circonstances ne le permettent pas;
- Les pupitres de cordes seront tous séparés, chaque instrumentiste aura son lutrin et tournera ses pages; Le tout à 2 mètres et vous ne devez pas tenter de les rapprocher.
- Il est recommandé, de quitter la salle rapidement à la fin de chaque session, qu'il s'agisse d'une répétition ou d'une captation. Tous les musiciens en déplacements à ce moment là devront porter les équipements de protections soit le masque et la protection oculaire. A moins bien sûr d'être à 2 mètres les uns des autres.

PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire en tout temps, de votre entrée dans l'édifice jusqu'à votre départ sauf lors des moments identifiés par la Direction et ces moments n'entreront jamais en opposition avec les règles sanitaires, à savoir :

-A votre espace personnel (lorsqu'assis sur la chaise uniquement), le masque peut être retiré.

-Lorsque vous jouer de l'instrument sur la scène;

-La durée d'utilisation maximale d'un masque étant de 4h environ, nous vous demandons de vous munir de deux masques par jour. Ce masque vous sera fourni par l'employeur et sera jetable de type chirurgical ou de procédure. Vous pourrez le changer à l'heure du repas, ce qui correspond à 4heures de travail sur une journée de 8 heures;

Il est important de se laver les mains avant de mettre le masque et après l'avoir retiré, à l'eau savonneuse ou au Purell.

HYGIÈNE DES MAINS

-Se laver souvent les mains avec de l'eau ou du savon ou avec une solution hydroalcoolique à au moins 60% pendant au moins 20 secondes;

- o Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
 - o Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
 - o Avant et après avoir mangé;
 - o En entrant et en sortant des locaux;
 - o À l'entrée et à la sortie du site du travail;
 - o Après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;
 - o Avant le port et lors du retrait du masque.
- Il y aura une solution nettoyante à la porte d'entrée de l'édifice.
- Suggestion : apportez des bouteilles personnelles de solution nettoyante (ex. Purell)

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Plancher, poignées de porte, toilettes, chaises et lutrins seront nettoyés et désinfectés tous les jours d'utilisation.

ACCÈS À L'ÉDIFICE

Les musiciens seront autorisés à entrer à l'heure prévue par la Direction. Inutile d'arriver plus tôt, l'accès vous serait interdit. Un horaire vous sera fourni par la Direction de Musicopratik.

Une seule porte d'accès est fonctionnelle : 195 rue de l'Église (sauf avis contraire de Direction).

Un représentant de Musicopratik sera présent et posera quelques questions concernant votre état de santé et vous rappellera de porter votre masque en tout temps (ces questions peuvent l'être par support informatique, mais devra être remplis 1 heure avant maximum). Nous vous demandons une honnêteté et intégrité hors pairs dans les circonstances afin de préserver la sécurité sanitaire de tous les travailleurs sur les lieux. Ce questionnaire peut se faire également par courriel selon la méthode décidée par la Direction.

L'accès à l'édifice se fera une seule personne à la fois. Merci de respecter une distance de deux mètres si vous arrivez plusieurs à la fois.

À NOTER : Aucune autre personne (conjoint, enfant, ami, élève, etc.) ne sera autorisée à entrer dans l'édifice, à moins que cela ait été convenu avec la Direction de Musicopratik.

PAUSE ET REPAS

L'utilisation du four à micro-ondes et du réfrigérateur sera présent mais uniquement pour les employés et la Direction de Musicopratik. Une procédure de désinfection devra alors être appliquée.

BOUTEILLE D'EAU

Il est recommandé à chaque personne d'apporter sa bouteille d'eau déjà remplie. Il sera possible de la remplir à nouveau.

IMPORTANT : se laver les mains avant et après avoir utilisées les salles de bains.

AUTONOMIE PERSONNELLE

Le respect sans ménagement de toutes ces normes est la responsabilité de chaque personne. Il faut être vigilant en tout temps, particulièrement lors des déplacements dans l'édifice.

Par autonomie personnelle, on comprend que chaque personne :

- Porte son masque et protection oculaire lorsque moins de 2 mètres d'une personne;
- Ait lu et compris l'ensemble de ce guide sanitaire;
- Prend le temps de vérifier son état de santé avant de quitter la maison;
- Reste à la maison si elle est fiévreuse, a des symptômes ou croit en avoir;
- Apporte sa bouteille d'eau déjà remplie (si besoin);
- Ne se déplace pas inutilement;
- A tout ce qu'il lui faut pour le travail (crayon, partitions, cordes de rechange, etc.)

- Se lave les mains régulièrement
- Aviser la Direction de tout changements de son état de santé.

Personnes à statut particulières :

Enfants de 10ans et moins :

-Les enfants de 10ans et moins pourront se présenter sur les lieux de Musicopratik. Sur les lieux, ils devront se laver les mains, remplir les formulaires. Le port du masque et des lunettes ***n'est pas obligatoire*** pour ces personnes. Toutefois, si ces personnes désirent le porter, la production va les encourager à le faire.

Les personnes à risques :

Par personne à risques, il est convenu de définir les personnes de 70ans et plus, les personnes immunodéprimées et les personnes à maladies chroniques. Pour ces 3 groupes de personnes, la Production devra :

- S'assurer de réduire au minimum les personnes présentes
- Remplir un registre (comprenant l'heure d'arrivée, les personnes rencontrées, l'heure de départ) et archiver le tout.
- Désinfecter les lieux avant et après leurs présences.

Autres :

- Tout endroits, où des instruments à vents se trouve, devra être désinfecté entre chaque utilisateur. Le 2 mètres de distances est impératifs entre chaque instrument.
- Chaque musiciens devra avoir ses propres partitions afin d'éviter les échanges d'objets et ainsi respecter le plus possible la distanciation.
- Des affiches sur les lieux de la CNESST avec numéro de téléphone d'urgence en cas de besoin seront visible en tout temps.
- Un local sera cheminé pour l'éventualité où une personne présente des symptômes.
- Des produits de désinfections des mains à 60% seront disponibles à plusieurs endroits sur les lieux.
- Les masques et les lunettes seront fourni par la Direction de Musicopratik à ses employés. Si la clientèle de Musicopratik ne peut respecter la distanciation elle devra également se prévaloir de lunettes.

-Le lavage de mains sera requis avant et après l'utilisation d'accessoires ainsi qu'avant et après l'utilisation des salles de bains.

-Les lieux communs (salle de bains, escaliers, réceptions et ainsi de suite) devront être nettoyés une fois par jour au grand complet.

